



Note aux rédactions

7 octobre 2025

Une nouvelle autoformation INRS en ligne Acquérir les notions essentielles en prévention des risques professionnels

L'INRS propose une nouvelle autoformation en ligne intitulée « Notions essentielles pour la prévention des risques professionnels ». Elle s'adresse à toute personne souhaitant acquérir les concepts clés de la prévention, étape indispensable dans la mise en place d'une démarche efficace de protection de la santé des travailleurs.

Présenter les concepts de base de la prévention des risques professionnels, permettre d'en identifier les acteurs principaux et contribuer au développement d'une culture commune et partagée, tels sont les objectifs du nouveau module e-learning de l'INRS « [Notions essentielles pour la prévention des risques professionnels](#) ». Bien que destinée en priorité aux services de prévention et de santé au travail (SPST), cette nouvelle autoformation s'adresse à l'ensemble des acteurs de la prévention.

Une formation structurée autour des grands principes de prévention

D'une durée d'une heure, cette formation en accès libre sur Internet se compose de 5 parties :

- Concepts fondamentaux : danger, risque, situation dangereuse, accident, maladie professionnelle...
- Rôle des acteurs internes et externes à l'entreprise ;
- Enjeux de la prévention en milieu professionnel ;
- Etapes et principes généraux d'une démarche de prévention ;
- Identification des risques et la mise en œuvre d'actions adaptées avec des exemples dans différents environnements de travail (bureaux, logistique, industrie).

Accessible en ligne, le module propose des contenus interactifs (animations, cas pratiques, exercices) permettant d'apprendre à son rythme. Un quiz final valide les acquis, l'attestation de réussite est délivrée dès 80 % de bonnes réponses obtenues.

Une première étape vers un parcours de formation complet

Cette autoformation constitue le premier jalon d'un futur parcours plus large dédié à la prévention des risques professionnels. Dans la même collection, l'INRS propose déjà une autoformation en ligne « Acquérir les notions de base sur les risques biologiques » disponible sur www.eformation-inrs.fr. Ces deux formations seront complétées par d'autres modules en 2026 (bruit, troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux...) pour constituer un parcours de formation complet.

Attention, cette nouvelle formation ne remplace pas l'autoformation « Acquérir les bases de la prévention des risques professionnels », qui est un prérequis pour participer et obtenir l'attestation officielle exigée pour certaines formations de l'INRS.

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 550 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris et en Lorraine. L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.
